



Chargé des vérifications réglementaires des bâtiments au sein de la Direction du Patrimoine - H/F

Référence : 26-1212

Titulaire et contractuel.le

TOULOUSE

B

✓ Catégorie : B

✓ Cadre Emploi : Techniciens territoriaux

✓ Grade : Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe

Présentation de la collectivité, de la direction et du service

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne agit au quotidien au service des habitantes et habitants du territoire à travers des politiques publiques ambitieuses en matière de solidarités, de mobilités, d'environnement et d'aménagement du territoire.

Au sein de la DGD Ressources Juridiques, Relation Usager-ère-s, Patrimoine et Moyens généraux, la Direction du Patrimoine développe une culture commune de la gestion patrimoniale en conciliant les besoins des politiques publiques, les contraintes économiques et les enjeux environnementaux. Elle assure notamment la conduite des opérations de construction, de réhabilitation, d'aménagement ainsi que la maintenance et la gestion du patrimoine bâti départemental.

Rattaché ou rattachée au service Pilotage et Sécurité, vous contribuez à garantir la conformité réglementaire des équipements techniques des bâtiments départementaux et participez à la sécurisation du patrimoine de la collectivité.

Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Dans un contexte d'exigence croissante en matière de sécurité et de conformité réglementaire, le ou la chargé-e des vérifications réglementaires des bâtiments assure le pilotage opérationnel des contrôles périodiques réalisés sur les équipements techniques des bâtiments départementaux.

Véritable garant ou garante du suivi réglementaire, il ou elle veille à garantir la périodicité des vérifications obligatoires, assure le suivi des réserves émises et contribue à l'amélioration continue de la qualité des interventions réalisées par les bureaux de contrôle.

Les missions : Vous organisez et planifiez les interventions des bureaux de contrôle chargés des vérifications périodiques des équipements techniques des bâtiments départementaux. Vous coordonnez les différents intervenants internes et externes afin de garantir le bon déroulement des opérations réglementaires.

Vous veillez à la bonne exécution des prestations réalisées, assurez le suivi administratif et financier associé et garantissez le respect des règles d'exécution des marchés publics. Vous contribuez également à la mise à jour régulière des équipements et des sites soumis à contrôle.

Vous analysez les rapports de vérification, priorisez les réserves émises, assurez leur transmission aux services concernés et suivez leur traitement jusqu'à leur clôture. Vous utilisez les logiciels métiers pour assurer la traçabilité des interventions et le suivi des mises en conformité.

Vous participez à la préparation des commissions de sécurité, assurez le suivi de dossiers spécifiques liés à la sécurité réglementaire des bâtiments et accompagnez ponctuellement les bureaux de contrôle lors de certaines vérifications.

Profil recherché

Doté ou dotée d'une bonne connaissance de la maintenance des bâtiments et des réglementations applicables aux équipements techniques et aux établissements recevant du public, vous maîtrisez les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les procédures de suivi des contrôles réglementaires.

Rigoureux ou rigoureuse et organisé-e, vous savez analyser des situations techniques, hiérarchiser les priorités et assurer le suivi de plusieurs dossiers simultanément. Votre capacité à communiquer avec des interlocuteurs variés vous permet de travailler efficacement avec les bureaux de contrôle, les prestataires et les services de la collectivité.

Vous faites preuve d'adaptabilité, de réactivité, d'esprit d'initiative et d'un réel sens du travail en équipe. Votre pédagogie et votre capacité à sensibiliser les différents acteurs aux enjeux réglementaires constituent de véritables atouts pour réussir dans ce poste.

Le cadre d'emplois des Techniciens territoriaux est recherché pour ce poste. Une formation de niveau Bac à Bac +2 dans le domaine de la maintenance des bâtiments est appréciée. Une expérience dans la maintenance des bâtiments est souhaitée. Le permis B est indispensable. Les habilitations électriques et travail en hauteur constituent un plus. Des déplacements réguliers sur l'ensemble du département sont à prévoir.

Pourquoi nous rejoindre ?

- **Des locaux idéalement situés** : Installés à proximité du Canal du Midi et du Jardin Japonais Compans-Caffarelli, nos locaux bénéficient d'un accès direct à la station de métro "Canal du Midi" et d'un parking souterrain gratuit.
- **Des services sur place** : Vous profitez d'une cafétéria et d'un restaurant administratif, offrant des espaces conviviaux. De plus, l'Hôtel du Département met à disposition une crèche exclusivement réservée aux enfants des agents, pour vous accompagner dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.
- **Prime semestrielle** : Une prime de 815 EUR net, calculée au prorata temporis, vous est versée en mai et en novembre.
- **Organisation du temps de travail** : Nous proposons des horaires flexibles, avec la possibilité de commencer entre 7h30 et 9h30 et de terminer entre 16h00 et 19h15, tout en respectant le quota horaire journalier via un système de badgeage. Vous avez le choix entre trois formules hebdomadaires:
 - **35 heures** : 25 jours de congés
 - **37h30** : 40 jours de repos (25 jours de congés + 15 jours de RTT)
 - **39 heures** : 48 jours de repos (25 jours de congés + 23 jours de RTT)
- **Télétravail** : Une organisation en télétravail est envisageable sous condition et pour certain poste.
- **Avantages sociaux** : Vous pouvez adhérer à des contrats collectifs pour la santé et la prévoyance, négociés avec des partenaires de confiance : la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)** pour la santé et la **Mutuelle du Rempart** pour la prévoyance. Ces dispositifs permettent de prévenir les situations de précarité tout en favorisant le pouvoir d'achat grâce à des tarifs avantageux.
- **Aide à la mobilité** : Nous prenons en charge 75 % de votre abonnement aux transports en commun (métro, train, vélib, ...), dans la limite réglementaire de 99 EUR par mois.
- **Chèques-vacances** : Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier de chèques-vacances.

Poste à temps complet ouvert aux agents titulaires et/ou contractuels sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Processus de recrutement : Les candidatures, composées du CV, de la lettre de motivation et des pièces justificatives, doivent être déposées exclusivement en format PDF sur le site du Conseil Départemental, rubrique Recrutement. Les candidatures transmises par mail ou incomplètes ne pourront être étudiées.

Offre en ligne jusqu'au 01er septembre 2026 inclus.

Le jury de recrutement est actuellement programmé le à confirmer. Cette date est toutefois susceptible d'être modifiée.